

Nancy, le 11 mars 2020

CORONAVIRUS COVID 19 EN GRAND EST : POINT DE SITUATION

Au mercredi 11 mars à 17h00, 587 personnes ont été confirmées biologiquement positives au coronavirus-Covid 19 dans la région. Depuis hier, ce sont donc 123 nouveaux cas qui ont été recensés dans la région. La plupart des cas confirmés sont reliés au foyer épidémique en lien avec la Semaine de Carême de l'Eglise La Porte Ouverte Chrétienne de Bourzwiller (Haut-Rhin).

7 cas dans la Marne, 1 cas dans l'Aube, 1 cas en Haute-Marne, 1 cas dans les Ardennes, 3 cas dans la Meuse, 14 cas en Meurthe-et-Moselle, 59 cas en Moselle, 31 cas dans les Vosges, 108 cas dans le Bas-Rhin, 359 dans le Haut-Rhin et 3 cas originaires de l'Aisne.

Quatre nouveaux décès ont été constatés ce jour, ce qui porte à 9 le total des décès pour le Grand Est. Les trois patients décédés ce jour, respectivement âgés de 89 ans, de 73 ans et de 92 ans, étaient originaires du Bas-Rhin. Un patient âgé de 38 ans, originaire de la Marne, est également décédé.

Les enquêtes épidémiologiques, en lien avec Santé publique France, sont en cours afin d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque, de prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

Mesures à destination des professionnels de santé du Haut-Rhin

Dans l'attente d'un réapprovisionnement des officines, les établissements sanitaires (GHRMSA et Hôpitaux Civils de Colmar) seront dotés de masques à distribuer aux professionnels libéraux. Les médecins généralistes seront prioritairement approvisionnés.

- Dans la semaine (du 9 au 13/03/20) : deux autres approvisionnements en masques chirurgicaux sont prévus vers les hôpitaux de référence qui permettront d'alimenter les autres professionnels libéraux ;
- Gel hydro-alcoolique : un arrêté du 6 mars 2020 permet aux pharmaciens d'officine de fabriquer du gel hydroalcoolique et encadre désormais les prix de vente.

Mesures concernant la prise en charge en ambulatoire de patients du Haut-Rhin

La très grande majorité des formes de cette maladie étant bénignes (80% des cas), une évolution des prises en charge et de suivi à domicile est possible pour les personnes ne présentant pas de forme sévère et pas de facteurs de risques particuliers, évitant ainsi une hospitalisation systématique.

Ainsi, l'ARS a élaboré un protocole de prise en charge et de suivi à domicile des patients, en lien avec les professionnels de santé libéraux du département.

La décision de prise en charge à domicile sera prise au cours d'une consultation, après recueil du consentement du patient, par le :

- Médecin référent infectiologue et/ou médecin hospitalier assurant la prise en charge en lien étroit avec le médecin traitant à l'issue de la prise en charge initiale dans l'établissement de santé ;
- Médecin traitant après avis si besoin du médecin infectiologue et/ou du SAMU-centre 15 pour les patients pris en charge en médecine de ville ;

Rappel des consignes à suivre

L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones non ou peu touchées. Pour cela, il appartient à chacun de **mettre en place les mesures barrières recommandées** :

- Se laver très régulièrement les mains avec du savon,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

En cas de symptômes (toux, fièvre) et si vous revenez d'une zone à risque ou d'un foyer d'infection, il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15.

Dans tous les cas, en cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant leur retour d'une zone où circule le COVID-19, les personnes doivent contacter le Samu Centre 15 et éviter tout contact avec leur entourage, et conserver un masque. Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Vous retrouverez plus d'informations sur les sites internet du [Gouvernement](#) du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#) et de [Santé publique France](#).

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la région Grand Est : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr